

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous ne sont pas libres de location.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
HORSIN VALERIE 10200174	GUMERY	07 ha 10 a 24 ca	YB 1 - ZI 5	COMMUNE DE GUMERY	02 OCTOBRE 2020
		35 ha 12 a 55 ca	ZE3 - ZH 84 - ZI10 - C868 - ZH52 - ZH156 - ZI11 - ZI22 - ZE2 - ZE13	GFA DE LA VALLEE	
		03 ha 82 a 21 ca	ZH50 - ZH67 - ZH154 - ZH155 - ZH142 - ZH143 - ZH141 - ZH144	HORSIN BERTHE	
	21 ha 75 a 60 ca	ZE1 - ZH72 - ZE47 - ZE19	HORSIN EMMANUEL		
	17 ha 48 a 85 ca	ZE46 - ZH33 - ZD101 - ZI4	HORSIN JEAN-PAUL		
	24 ha 66 a 20 ca	ZC 3 - ZK 3 - ZS 4	GFA DE LA VALLEE		
	10 ha 58 a 82 ca	ZN38 - ZN40 - ZM2	CONSORTS MARECHAL		
	05 ha 51 a 34 ca	ZN39 - ZN41	MARECHAL MARCEL		
	01 ha 02 a 30 ca	ZP4 - ZP 3	GFA DE LA VALLEE		
	06 ha 75 a 40 ca	ZC16 - ZP25 - ZP24	HORSIN JEAN-PAUL		
00 ha 37 a 00 ca	ZP2	SIROP BERNARD			

<p>HORSIN VALERIE 10200174</p> <p>FONTAINES-FOURCHES</p>	01 ha 04 a 50 ca	ZK 22	COMMUNE DE FONTAINES-FOURCHES
	05 ha 77 a 32 ca	ZB 23 - ZD 10 - ZC 77 - ZD 13	CONSORTS COURTOIS
	25 ha 70 a 03 ca	ZA 007 - ZC 60 - ZK 23	GAEC DES GRANDS AULNES
	04 ha 98 a 56 ca	ZK44	HORSIN EMMANUEL
	00 ha 12 a 50 ca	ZC10	LUCQUIN MARCEAU
	12 ha 64 a 38 ca	ZD9 - ZD8 - ZC76 - ZC18 - ZL36	CONSORTS MARECHAL
	28 ha 87 a 24 ca	ZD6 - ZC79 - ZC78 - ZC21 - ZL35 - ZL34 - ZL37 - ZE60 - ZE16 - ZD12 - ZD14 - ZD15 - ZD16 - ZD17	MARECHAL MARCEL
	00 ha 38 a 41 ca	ZD11 - ZC11 - ZC8 - ZC33 - ZC12	PELLEGRE - ROJOT - ROUILLET - TABART - VAJOU
	00 ha 17 a 54 ca	ZB22	PETIT DENIS
	00 ha 54 a 00 ca	ZC56 - ZC57 - ZC58 - ZC59	SAGEON JEAN
	01 ha 34 a 40 ca	ZI27 - ZC20	TIXERAND
	00 ha 33 a 30 ca	V48	VAJOU MIREILLE
	00 ha 67 a 54 ca	A110 - A838	THUILLIER DOMINIQUE
	07 ha 75 a 48 ca	ZC13 - ZC14 - ZC6 - ZC15 - ZC7 - ZC94 - ZC55 - V47	HORSIN JEAN-PAUL
	20 ha 43 a 04 ca	ZK30 - ZK31 - ZB84	GUERINOT GINETTE
	01 ha 36 a 80 ca	ZD38	GFA DE LA VALLEE
	25 ha 11 a 56 ca	ZA30 - ZA31 - ZA32	HORSIN EMMANUEL
	26 ha 60 a 22 ca	ZB62 - ZB63 - ZB64 - ZB65 - ZB71 - ZM12 - ZA4	HORSIN JEAN-PAUL
	06 ha 93 a 30 ca	YA8	CONSORTS MARECHAL
	04 ha 14 a 11 ca	ZK44	HORSIN EMMANUEL
01 ha 07 a 81 ca	WM62	MARECHAL MARCEL	

02 OCTOBRE 2020

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr))  
Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes.  
Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous ne sont pas libres de location.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en <b>DDT</b> (date d'envoi en mairie + 31 jours)
SCEV DE BLIGNY 10200150	BLIGNY	06 ha 13 a 65 ca	ZN 15 - ZN 16 - ZN 17 - ZN 18 - ZN 29 - ZD 21 - ZD 22 - ZD 23	SCEV DE BLIGNY	02 OCTOBRE 2020

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr))

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
SCEA REMPENAUX 10200168	TROUANS	18 ha 63 a 08 ca	ZX 19 - ZX 20	GAEC LALLEMAND	02 OCTOBRE 2020
	DOSNON	42 ha 29 a 90 ca	ZL 10 - ZI 6 - ZW 42		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr))

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous ne sont pas libres de location.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
ROGER CHARLES HENRI 10200165	MAILLY-LE-CAMP	02 ha 79 a 57 ca	YO15 - YO16	AIGUS MONIQUE	02 octobre 2020
		02 ha 40 a 97 ca	YL 69	JACQUOT COTTEY CHANTAL	
		02 ha 29 a 86 ca	YV 17	COUTANT ALAIN	
		11 ha 01 a 15 ca	YO18	EARL LA CHAPELLE	
		30 ha 47 a 21 ca	YO21 - YO22 - YL71 - YL72 - YL73	DE LARMINAT LEFLON CHANTAL	
		05 ha 98 a 05 ca	YL68	FLEURQUIN MICHELE	
		00 ha 45 a 66 ca	ZV13 - ZV14	FOURCHE FRANCOISE	
		11 ha 59 a 43 ca	XA17 - YO35 - YO36	LEFLON DENISE	
		72 ha 99 a 89 ca	XA13 - XA14 - XA15 - XA16 - YO19 - YO20 - YO37 - ZV9 - ZV10 - ZV11 - ZV12 - ZV15 - ZV16 - ZV17 - ZV18 - YL66 - YL67 - YL70 - AC28 - AC247	MAUVIGNANT PASCAL ET VERONIQUE	
		00 ha 88 a 32 ca	ZE 238	BERTHELEMY COLETTE	
		17 ha 30 a 47 ca	ZC47 - ZE239 - ZI25 - ZV18 - ZV19	CHEVALLOT MONIQUE	
		02 ha 38 a 88 ca	ZV29	MAUVIGNANT PASCAL ET VERONIQUE	

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr))

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes.

Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en <b>DDT</b> (date d'envoi en mairie + 31 jours)
GERARD Vincent 10200167	CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	20 ha 41 a 39 ca	ZM 54 - ZM 95 - ZM 97 - ZM 107 - ZW 16	CHAPOTEL FRANCIS	02 OCTOBRE 2020
	SAINT-USAGE	00 ha 72 a 65 ca	ZD 7		
	VITRY-LE-CROISE	04 ha 13 a 96 ca	OE 1023		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr))

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-41 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter , relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
EARL LA VALOTTE 10200170	CHAMPIGNOL-LEZ- MONDEVILLE	04 ha 91 a 25 ca	ZL20 - ZL21 - ZL22 - ZL24 - ZL25 - ZL26	BRALET THIERRY	02 OCTOBRE 2020
		21 ha 24 a 05 ca	ZW9 - ZW10 - ZW11 - ZX99	BRALET MARIE-CLAUDE	

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr))

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes.

Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter , relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous ne sont pas libres de location.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
GAMICHON LAURENCE 10200177	LES GRANDES CHAPELLES	21 ha 35 a 00 ca	ZC2 - ZC30	GAMICHON DOMINIQUE	02 OCTOBRE 2020
		20 ha 57 a 75 ca	ZO2 - ZO4	GAMICHON LAURENCE	

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr))

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes.

Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.



Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter , relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous ne sont libres de location.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
GAEC LIONNET FRERES 10200172	CUSSANGY	00 ha 41 a 00 ca	H223	LIONNET CHRISTOPHE	02 OCTOBRE 2020

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr))

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes.

Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-41 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter , relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous ne sont libres de location.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
GAEC LIONNET FRERES 10200173	CUSSANGY	01 ha 87 a 15 ca	ZA46 - ZA101 - ZA102 - A668	LIONNET CHRISTIAN	02 OCTOBRE 2020

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr))

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes.

Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter , relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont libres de location.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
EARL DELVA 10200148	MONTAULIN	01 ha 00 a 01 ca	ZE126 - ZE129	DELVA YVES	02 OCTOBRE 2020
		05 ha 66 a 63 ca	ZE9	DELVA DANIEL	

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr))

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes.

Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.